

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 103 DU 26 NOVEMBRE 2020 PORTANT  
NOMINATION D'UN SECRETAIRE PERMANENT ET D'UN ASSISTANT  
DU MINISTRE AU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS

---

### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des  
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du  
28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/126 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/136 du 16  
mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'une Coordination d'un  
Cabinet Ministériel ;

Vu le Décret n°100/127 du 23 avril 2012 portant Révision du Décret n°100/137 du 16  
mai 2011 portant Missions, Organisation et Fonctionnement d'un Secrétariat  
Permanent ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du  
19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de  
la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/085 du 19 octobre 2020 portant Missions, Organisation et  
Fonctionnement du Ministère de la Communication, des Technologies de  
l'Information et des Médias ;

Sur proposition du Ministre de la Communication, des Technologies de  
l'Information et des Médias ;

DECRETE :

**Article 1** : Est nommé Secrétaire Permanent :

**Monsieur Anicet NIYONKURU.**

**Article 2** : Est nommé Assistant du Ministre :

**Monsieur Thierry KITAMOYA.**

**Article 3** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 4** : Le Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 26 novembre 2020

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,




Alain-Guillaume BUNYONI  
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION,  
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION  
ET DES MEDIAS,



Marie Chantal NIJIMBERE.